



Le seize décembre deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoint au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HALBOUT Sidonie et STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Néant.

Absents excusés et non représentés :

Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, Monsieur PLATZ Frédéric, Madame FREYBURGER Anne-Cécile, Monsieur HALBEISEN Aurélien et Madame ERMEL Laura, Conseillers municipaux.

Absent non excusé :

Néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---0000000---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 10 décembre 2019. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Instauration de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade
4. Fermage : renouvellement, modification et résiliation de baux
5. Acquisition d'une portion d'une propriété privée sise lieudit faubourg St Pierre et transfert dans le domaine public
6. Décision modificative budgétaire n° 3 du budget primitif général de la Ville 2019
7. Ouverture de crédits budgétaires avant le vote de budget(s) primitif(s) 2020
8. Tarifs communaux 2020
9. Prix de l'eau 2020
10. Augmentation du quota de sous-officiers des sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Bergheim
11. Avis sur le P.L.U. de Thannenkirch
12. Adhésion à l'association « Chantier d'Insertion Ferme d'Argentin »
13. Rapport des comptes rendus de commissions
14. Communication des décisions du Maire
15. Points divers - Communications

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Christian BOHN, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des dispositions du Code de l'Urbanisme concernant le contrôle des ravalements de façade.

Les dispositions du Code de l'Urbanisme prévoient, depuis le 1^{er} avril 2014, qu'en dehors des sites patrimoniaux remarquables (ex. secteurs sauvegardés, AVAP, ZPPAUP), des abords d'un monument historique (500 mètres ou périmètre délimité), des sites inscrits ou classés, des secteurs protégés dans le cadre d'un PLU, le ravalement des façades n'est soumis à déclaration préalable que si l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de PLU, a décidé d'instaurer cette obligation.

OUI l'exposé du Maire

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.421-17

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre le ravalement des façades à déclaration préalable sur l'ensemble de son Territoire

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- que les ravalements de façades effectués sur l'ensemble du Territoire de la commune de Bergheim sont soumis à déclaration préalable

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. FERMAGE : RENOUELEMENT, MODIFICATION ET RESILIATION DE BAUX**4.1 Fermage : renouvellement de baux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance de baux de location de terrains communaux.

Les preneurs pouvant se prévaloir du statut juridique du fermage en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 ont droit au renouvellement du bail pour une nouvelle période de 9 ans.

Considérant que Monsieur André SCHUBNEL souhaite reconduire ce contrat, toutefois au nom de la société EARL SCHUBNEL André

Il est proposé le renouvellement des baux comme suit :

Preneur	Désignation de la parcelle		Superficie en ares	Culture	Période
	Lieu-dit	Section Parcelle			
BAILLY Eric	MOENCHREBEN	S 7 P 56	28,04	Vignes	11.11.2019 au 10.11.2028 pour 9 ans
HALBEISEN Aurélien	GRASBERG	S 14 P 203 (pour partie)	135,17	Vignes	11.11.2019 au 10.11.2028 pour 9 ans
EARL SCHUBNEL ANDRE	BUEHL	S 33 P 315	7,02	Vignes	11.11.2019 au 10.11.2028 pour 9 ans

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement des baux comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

4.2 Fermage : modification de bail

- VU** la concession d'occupation précaire du 13/07/1990 modifiée par avenants n° 1, 2, 3 et 4, conclue avec Monsieur Jean-Paul FUCHS, pour la location de 397,95 ares de terrains au lieudit Hexenplatz
- VU** la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 16 septembre 2019 portant sur la vente d'un terrain d'une superficie de 30 ares au lieudit Hexenplatz au profit de Monsieur Alain KOHLER

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant à cette concession d'occupation précaire portant sur la réduction de la surface des parcelles louées à Monsieur Jean-Paul FUCHS, à effet du 11/11/2019

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la réduction de la surface de terrains loués à Monsieur Jean-Paul FUCHS, à effet du 11/11/2019, établi désormais comme suit :

Preneur	Désignation de la parcelle		Superficie en ares	Culture	Période
	Lieu-dit	Section Parcelle			
FUCHS Jean-Paul	HEXENPLATZ	S 35 P a/155	46,98	Terre	11.11.2019 - renouvellement par tacite reconduction
		S 35 P a/156	320,97	Terre	
			367,95		

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 5 à la concession d'occupation précaire à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

4.3 Fermage : résiliation d'une concession d'occupation précaire

- VU** la demande de résiliation de Madame Marie-Hélène HAAG en date du 09 décembre 2019 concernant la concession d'occupation précaire pour une parcelle de vignes-auxerrois au lieudit Saint-Georges, cadastrée en section 20 parcelle n° 13 d'une superficie de 7,23 ares

Considérant que Monsieur Aurélien HALBEISEN, propriétaire riverain de cette même parcelle est intéressé par cette location

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- A compter du 11/11/2019 :
 - **ACTE** la résiliation de ladite concession d'occupation précaire au profit de Madame Marie-Hélène HAAG
 - **DECIDE** de conclure avec Monsieur Aurélien HALBEISEN, un bail précaire établi comme suit :

Preneur	Désignation de la parcelle		Superficie en ares	Culture	Période
	Lieu-dit	Section Parcelle			
HALBEISEN Aurélien	SAINT-GEORGES	S 20 P 13	7,23	Vignes	11.11.2019 - renouvellement par tacite reconduction

- **AUTORISE** le Maire à signer la concession d'occupation précaire à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. ACQUISITION D'UNE PORTION D'UNE PROPRIETE PRIVEE SISE LIEUDIT FAUBOURG ST PIERRE ET TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que M. et Mme Raymond RENTZ, domiciliés à 68230 Niedermorschwihr, consentent, dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie faubourg Saint Pierre, à céder à la Commune une portion de terrain à détacher de parcelles, faisant partie intégrante du trottoir du domaine public

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain à détacher des parcelles d'origine, sises faubourg Saint Pierre, cadastrées en section 15 n° a/136, a/725 et a/726 d'une superficie d'environ 60 m² au prix de 3 000 €
- **CHARGE** l'étude notariale SCP ZANETTE & MEURLET-KOHLER, notaires à Bergheim, de la rédaction de l'acte d'achat correspondant
- **DIT** que les frais d'établissement du procès-verbal d'arpentage correspondant, d'acte notarié et de tous autres frais inhérents de cette transaction sont à la charge exclusive de la Commune
- **DECIDE** de verser dans le domaine public lesdites parcelles
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'achat et tous documents s'y rapportant

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 DU BUDGET PRIMITIF GENERAL DE LA VILLE 2019

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU la délibération du Conseil Municipal n° 9 en date du 1^{er} avril 2019 approuvant le budget primitif général 2019

VU la délibération du Conseil Municipal n° 6 en date du 16 septembre 2019 portant sur l'approbation de la décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif général 2019

VU la délibération du Conseil Municipal n° 6 en date du 28 octobre 2019 portant sur l'approbation de la décision modificative budgétaire n° 2 du budget primitif général 2019

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif général de la Ville 2019

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du budget primitif général 2019, telle qu'établie ci-après :
- d'autre part, considérant que le RIFSEEP n'est toujours pas applicable au cadre d'emploi des techniciens, **prend acte et approuve** la modification de la répartition des crédits alloués, à savoir, au titre des gratifications de Noël la somme de 34 600 € au lieu de 31 000 € (imputée à l'article 6411), la somme de 3 200 € au lieu de 5 000 € (imputée à l'article 6413), ainsi que l'enveloppe globale annuelle du régime indemnitaire à 70 200 € au lieu de 72 000 €, étant précisé que le montant global de l'enveloppe est inchangé

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Bois et forêts	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €

VILLE DE BERGHEIM

P.V. du 16.12.2019

D-6238 : Divers (réimputation budgétaire restaurations, reliures divers registres)	0,00 €	3 632,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63513 : Autres impôts locaux (nouveau TH parkings 12 Grand'Rue suite mise à jour CCID)	0,00 €	480,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000,00 €	43 112,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (en sus contributions rétroactives dues : 6 047,41 €)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales (nouveau montant réel notifié : 107 223 €)	19 112,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	19 112,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
R-7023 : Menus produits forestiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 470,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 470,00 €
R-74832 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP (montant réel non budgétisé)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 470,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 470,00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 060,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 060,00 €
Total FONCTIONNEMENT	39 112,00 €	88 112,00 €	0,00 €	49 000,00 €
SOLDE		49 000,00 €		49 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique (remplacement d'un ordinateur portable école primaire : 958 € TTC)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles (nveau cadran horloge mairie : 4 461,60 € TTC)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23151 : Voirie communale (Montant réel amgt parking Pelzkappel : 25 620 € TTC, PM : prévision BP : 15 000 €)	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23159 : Place du Dr Pierre Walter	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
SOLDE		40 000,00 €		40 000,00 €
TOTAL GENERAL		89 000,00 €		89 000,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Le budget principal s'équilibre ainsi en dépenses et recettes de la section de Fonctionnement à 2 788 690 € et de la section d'Investissement à 3 726 170 €.

POINT 7. OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DE BUDGET(S) PRIMITIF(S) 2020

7.1 Ouverture de crédits budgétaires 2020 : Budget primitif général de la Ville

VU les articles L.1111-1 et suivants, L.2121-29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2019

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2020

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart maximum des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent établies comme suit hors remboursement d'emprunt :

- **Chapitre 20 :**
 - article 202 : 5 000 €
- **Chapitre 21 :**
 - article 2128 : 26 200 €
 - article 2152 : 8 000 €
 - article 21568 : 3 000 €
 - article 21578 : 8 000 €
 - article 2188 : 3 500 €
- **Chapitre 23 :**
 - article 2312 : 33 500 €
 - article 2313 : 30 000 €
 - article 231301 : 90 000 €
 - article 231394 : 15 000 €
 - article 23151 : 5 000 €
 - article 23152 : 157 000 €
 - article 23159 : 17 400 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7.2 Ouverture de crédits budgétaires 2020 : Budget du Service Eau-Assainissement de la Ville

VU les articles L.1111-1 et suivants, L.2121-29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2019

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2020

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart maximum des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent établies comme suit hors remboursement d'emprunt :

- **Chapitre 21 :**
 - article 21531 (service eau) : 6 200 €
 - article 21532 (service assainissement) : 6 200 €
- **Chapitre 23 :**
 - article 231531 (service eau) : 167 900 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. TARIFS COMMUNAUX 2020

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs publics figurant sur l'état annexe ci-joint. Les prix s'entendent toutes taxes comprises

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. PRIX DE L'EAU 2020

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir, pour l'année 2020, le prix de l'eau fixé à 1.20 € HT/m³, en sus le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de 0.052 € HT/m³

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. AUGMENTATION DU QUOTA DE SOUS-OFFICIERS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU CPI DE BERGHEIM

- VU l'exposé de Monsieur Nicolas THIRIAN, adjoint au maire et chef de corps du CPI de Bergheim
- VU la délibération en date du 7 octobre 2013 prise à l'unanimité par le bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Haut-Rhin relative à l'augmentation du quota à 50 % des sous-officiers des sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux et intercommunaux
- VU l'avis favorable du Conseil Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Bergheim réuni le 13 novembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de porter l'effectif des sous-officiers du corps de Bergheim à 50 % maximum de l'effectif du corps

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 11. AVIS SUR LE P.L.U. DE THANNENKIRCH

- VU la délibération du Conseil Municipal de Thannenkirch portant sur l'arrêt de leur P.L.U. en date du 25 septembre 2019

Considérant que la Commune est invitée à consulter le projet de P.L.U. ainsi arrêté

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de P.L.U. de la Commune de Thannenkirch, et après en avoir délibéré,

- **EMET, à l'unanimité**, un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Thannenkirch.

POINT 12. ADHESION A L'ASSOCIATION « CHANTIER D'INSERTION FERME D'ARGENTIN »

Afin de compléter le panel d'activités proposées aux travailleurs en situation de handicap et aux personnes en insertion, l'Institution les Tournesols a souhaité s'orienter vers les métiers de l'agriculture et du tourisme. Le projet du Parc du Roc des Faîtes a été initié dès 2002, il comprenait un parc de faune sauvage vosgienne, une mini-ferme et une ferme d'exploitation. Ce site de plus de 200 hectares, situé à proximité du Col de Sainte-Marie-aux-Mines, offrait des facilités d'accès au public depuis les trois départements environnants.

Ce projet a été abandonné sous cette forme, à la suite de la non-obtention du permis de construire en 2013, pour être divisé en plusieurs parties :

- une ferme d'élevage, sous forme d'ESAT-EA, qui est en exploitation depuis 2015, à Sainte-Marie-aux-Mines,
- une ferme d'animation, la Ferme d'Argentin, qui est en cours de construction, à Lièpvre,
- un parc de faune carnivore non domestique, qui est en réflexion, à Aubure.

La Ferme d'Argentin occupe une surface de 10 hectares environ, composée de pâtures, de haies, d'arbres fruitiers et de bâtiments agricoles du XIX^{ème} siècle. La Ferme d'Argentin présentera l'histoire de l'Homme à travers l'évolution de l'agriculture, de la préhistoire à nos jours. Un parcours d'environ 2 km a été aménagé, avec une pente maximale de 4%, afin de faciliter la découverte du site pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec poussettes. Le cheminement entraînera les visiteurs à travers les grandes périodes de la Préhistoire et de l'Histoire, illustrées par la présence d'animaux et de végétaux représentatifs. Le parcours est scénographié avec des totems présentant chaque période historique, ainsi que les animaux et les végétaux associés.

Afin de concrétiser ce projet, il est envisagé de créer une association « Chantier d'Insertion Ferme d'Argentin ». La Commune de Bergheim en serait membre.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de l'association « Chantier d'Insertion Ferme d'Argentin »
- **DECIDE** de devenir membre de cette association
- **APPROUVE** le projet de statuts ci-annexé
- **DESIGNE** le Maire ou son représentant pour représenter la commune dans les instances de cette association

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 13. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires s'est réuni le 13 novembre 2019 concernant, entre autres, l'évolution des effectifs, les travaux de crépissage du garage, la journée « portes ouvertes » du CPI, la cérémonie de la Sainte Barbe, etc.

Rapporteur de séance : Nicolas THIRIAN.

Commissions réunies

Les conseillers municipaux se sont réunies ce jour concernant le projet d'acquisition de l'ancienne maison de retraite, en présence de Monsieur Benoît GAUBLER, directeur de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace.

Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

POINT 14. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- Décision n° 010/2019 du 21/11/2019 portant attribution des marchés de travaux (9 lots) de mise en conformité accessibilité et sécurité incendie du Centre Sportif et Culturel.
- Décision n° 011/2019 du 05/12/2019 concernant la mise à disposition de salles du Centre Sportif et Culturel à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et modifiant le montant du loyer annuel à effet du 01/09/2019.
- Décision n° 012/2019 du 05/12/2019 portant sur la suppression d'une avance mensuelle sur charges du logement sis 4 rue de l'Eglise par avenant au contrat de bail.
- Décision n° 013/2019 du 06/12/2019 portant sur l'attribution d'une subvention scolaire à M. Stève ERMEL d'un montant de 60 € pour le voyage de son fils Luc à Hyères, du 02 au 08 juin 2019.
- Décision n° 014/2019 du 06/12/2019 portant sur le non usage du droit de préemption urbain de M. le Maire aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées.

POINT 15. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

15.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme tel qu'établi en date du 16 décembre 2019 et présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

15.2 Rupture de la convention d'assistance mutuelle entre le SIVU des Sapeurs-Pompiers de Saint-Hippolyte/Rorschwihr et le CPI de Bergheim

- VU la convention d'assistance mutuelle entre le SIVU des Sapeurs-Pompiers de Saint-Hippolyte/Rorschwihr et le Centre de Première Intervention de Bergheim du 03/06/2016
- VU la délibération n° 11.13 du Conseil Municipal du 25/07/2016 actant la mise en place de ladite convention
- VU la demande de rupture de cette convention, par courrier du Président dudit syndicat en date du 18 novembre 2019, en raison de l'éloignement géographique des communes et de la disparité de classement de chacun des CPI

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de dénoncer ladite convention à effet du 1^{er} janvier 2020, sans appliquer le délai de préavis de 3 mois tel que stipulé à l'article 6

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

15.3 Personnel communal

15.3.1 Cadeau

- VU la délibération n° 11 du 15 octobre 2018 portant sur les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », plus précisément portant sur l'attribution de bons d'achat

Le Conseil Municipal **approuve** l'attribution d'un bon d'achat à l'apprenti Simon PROD'HOMME pour la somme de 100 €.

15.3.2 Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

- VU la décision du Conseil Municipal n° 11 du 28 avril 2014 portant sur le recrutement et la création de 17 emplois relevant de différents grades pour faire face à **un accroissement saisonnier d'activité**, selon **l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée** (pour la durée du mandat)
- VU la décision du Conseil Municipal n° 10 du 18 décembre 2017 portant sur le recrutement et la création de 2 postes relevant de différents grades pour faire face à **un accroissement temporaire d'activité**
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et **notamment le point 1° de la première partie de l'article 3**

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à **un accroissement temporaire d'activité** pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs, selon la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et **notamment le point 1° de la première partie de l'article 3**

Considérant que la commune peut être confrontée à **un besoin de personnel temporaire** et qu'il convient de créer à cet effet un poste d'agent contractuel

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de compléter** la décision du Conseil Municipal n° 10 du 18 décembre 2017 portant sur le recrutement de saisonniers pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :
 - **de recruter et de créer** un emploi relevant du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet selon les besoins du service, conformément au point 1° de la première partie de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à **un accroissement temporaire d'activité**
 - **de prévoir** que le traitement de cet agent contractuel, recrutés au titre du point 1° de la première partie de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade, au 4^{ème} échelon
- **d'autoriser** le Maire à établir et à signer le contrat de travail à intervenir
- **d'imputer** la dépense à l'article 6413 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

15.3.3 Modification de l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.)

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 12.1 du 08 avril 2013 portant sur l'attribution de l'I.S.S. au technicien principal de 1^{ère} classe
- VU l'instauration du RIFSEEP par décision du Conseil Municipal n° 7 du 15 octobre 2018

Considérant que les arrêtés d'application du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux n'ont pas encore été édictés

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter la décision du Conseil Municipal n° 12.1 du 08 avril 2013 comme suit :

- attribue l'indemnité spécifique de services aux agents du grade suivant, et ce jusqu'à la parution des textes d'application du RIFSEEP du cadre d'emplois des techniciens territoriaux :

Bénéficiaire	Taux de base	Coefficient par grade	Modulation individuelle maximale
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	361.90 €	16	110 %
Technicien	361.90 €	10	110 %

- décide que cette indemnité sera versée mensuellement aux titulaires et stagiaires, au prorata le cas échéant de la durée hebdomadaire légale du temps de travail et du temps partiel
- décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations que celles applicables aux agents de l'état, ou subiront le même pourcentage d'augmentation
- charge le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions prévues par la présente

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

15.3.4 Recrutements

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des recrutements de :

- Monsieur Fabien GILSON, adjoint technique contractuel faisant fonction de concierge au C.S.C., à effet du 1^{er} janvier 2020, en remplacement de Madame Françoise SEILLER, en retraite,
- Monsieur Quentin MEYER, technicien principal de 2^{ème} classe contractuel, à effet du 1^{er} février 2020, en remplacement de Monsieur François MULLER, responsable des services techniques.

15.4 Proposition d'acquisition de l'ancienne maison de retraite sise rue des Vignerons

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux
- VU le règlement intérieur du 12 décembre 2018 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières
- VU les statuts consolidés du 7 août 2019 de l'EPF d'Alsace

Sur proposition des Commissions Réunies le 16 décembre 2019,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquiescer et de porter trois parcelles de terrains, cadastrées en section 09 n° 117, n° 162 et n° 163 d'une emprise totale de 19.84 ares, situées 79 rue des Vignerons à BERGHEIM, en vue de constituer une réserve foncière pour équipements publics et/ou collectifs par une maîtrise foncière publique
- d'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser M. Pierre BIHL, Maire de BERGHEIM à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

15.5 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Monsieur Christian BOHN :

- Madame Nadia MEDDAD nous fait un point sur les travaux réalisés au faubourg Saint Pierre. Les travaux sont maintenant achevés. Seuls restent à réaliser, les marquages au sol, la pose du matériel de signalisation ainsi que la mise en place de résine gravillonnée de couleur sur les trottoirs et les plateaux. Les travaux au Centre Sportif et Culturel ont démarré. Ces travaux concernent la mise en place d'un ascenseur pour accéder à la salle du sous-sol, la création de vestiaires et douches dans la salle jaune (pour la section de tennis de table), l'accessibilité à la salle de gymnastique et l'accessibilité aux vestiaires des quilleurs.
- Monsieur René HAAG a été interpellé par une habitante concernant les nombreux papiers autour des conteneurs à déchets rue du Pressoir. Il semble que le vent de ces derniers jours en soit la cause. Une action de nettoyage sera menée.
- Madame Rosalie STAEHLY GOMES souhaite avoir un retour sur le Marché de Noël organisé le week-end du 06 au 08 décembre 2019. Grâce à une météo favorable, il a été constaté une bonne fréquentation. Les exposants sont globalement satisfaits de leurs ventes.

15.6 Dates à retenir :

- 11/01/2020 : Chantier nature du CSA de 8H30 à 12 H au Durrenbach
- 15/01/2020 : Réception du Nouvel An à 19h au CSC
- 15/02/2020 : Chantier nature du CSA de 8H30 à 12H30 et de 14H à 17H au Grasberg
- 10/02/2020 : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)
- 09/03/2020 : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 50 minutes.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Instauration de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade
4. Fermage : renouvellement, modification et résiliation de baux
5. Acquisition d'une portion d'une propriété privée sise lieudit faubourg St Pierre et transfert dans le domaine public
6. Décision modificative budgétaire n° 3 du budget primitif général de la Ville 2019
7. Ouverture de crédits budgétaires avant le vote de budget(s) primitif(s) 2020
8. Tarifs communaux 2020
9. Prix de l'eau 2020
10. Augmentation du quota de sous-officiers des sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Bergheim
11. Avis sur le P.L.U. de Thannenkirch
12. Adhésion à l'association « Chantier d'Insertion Ferme d'Argentin »
13. Rapport des comptes rendus de commissions
14. Communication des décisions du Maire
15. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	

TARIFS PUBLICS 2019 à compter du 1^{er} janvier 2020

DESIGNATION	TARIF	
	2019	2020
SERVICE ADMINISTRATIF		
Extrait de la matrice cadastrale	2,30 €	2,30 €
Extrait de plans cadastraux		
▸ format A4	2,30 €	2,30 €
▸ format A3	4,60 €	4,60 €
Photocopies :		
<i>Tarif aux particuliers :</i>		
▸ format A4 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
▸ format A4 couleur	0,60 €	0,60 €
▸ format A3 noir et blanc	0,45 €	0,45 €
▸ format A3 couleur	0,90 €	0,90 €
<i>Tarif aux associations :</i>		
▸ format A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
▸ format A4 couleur	0,30 €	0,30 €
▸ format A3 noir et blanc	0,20 €	0,20 €
▸ format A3 couleur	0,40 €	0,40 €
Fax	0,30 €	0,30 €
D.V.D.	10,00 €	10,00 €
Livre "Bergheim vu par les artistes"	12,00 €	12,00 €
Livre "A l'ombre du Vieux Tilleul"	38,00 €	38,00 €
Annonces publicitaires (tous types de brochures)		
▸ dimension grand format : 18 x 12 cm	380,00 €	380,00 €
▸ dimension moyen format : 8,5 x 12 cm ou 18 x 4,5 cm	230,00 €	230,00 €
▸ dimension petit format : 5,5 x 8,5 cm ou 8,5 x 5,5 cm	115,00 €	115,00 €
Concessions au cimetière		
▸ 10 ans - 2 m ²	168,00 €	168,00 €
▸ 10 ans - 4 m ²	300,00 €	300,00 €
▸ 30 ans - 2 m ²	369,00 €	369,00 €
▸ 30 ans - 4 m ²	705,00 €	705,00 €
Concessions type caveau		
▸ 10 ans - 2 m ²	210,00 €	210,00 €
▸ 10 ans - 4 m ²	375,00 €	375,00 €
▸ 30 ans - 2 m ²	462,00 €	462,00 €
▸ 30 ans - 4 m ²	882,00 €	882,00 €
Droits d'emplacement au columbarium		
▸ 10 ans (nouvelle concession)	336,00 €	336,00 €
▸ 30 ans (nouvelle concession)	840,00 €	840,00 €
SERVICE POLICE		
Droit de place		
▸ stand - le ml	1,00 €	1,00 €
▸ véhicule ambulant - sans électricité - droit forfaitaire	3,00 €	3,00 €
▸ véhicule ambulant - avec électricité - droit forfaitaire	4,00 €	4,00 €
▸ stationnement de cirque - droit forfaitaire / jour	15,00 €	15,00 €
▸ exposition de voitures - droit forfaitaire / jour	45,00 €	45,00 €
▸ camion outillage - 1/2 journée	40,00 €	40,00 €
▸ stand ambulant	20,00 €	20,00 €
+ forfait poubelle	20,00 €	20,00 €
▸ terrasse de restaurant / m ² (par an) (service à table, pour consommation sur place, hors comptoir)	20,00 €	20,00 €
Droit de pesage		
Tarif A ▸ simple/double pesée - usagers de la commune	15,00 €	15,00 €
Tarif B ▸ simple/double pesée - usagers extérieurs de la commune	18,00 €	18,00 €
Vacations funéraires (exhumation)	20,00 €	20,00 €

DESIGNATION	TARIF	
	2019	2020
STATIONNEMENT		
Immeuble 12 Grand'Rue (entrée côté rue du Vieux Moulin)		
▸ loyer trim./emplacement	60,00 €	70,00 €
Parkings de la Synagogue et rue des Vignerons (proche de la bibliothèque)		
▸ loyer trim./emplacement	60,00 €	60,00 €
Immeuble rue des Chevaliers		
▸ loyer trim. / emplacement - places non couvertes	90,00 €	90,00 €
▸ loyer trim. / emplacement n° 9 non couvert	45,00 €	45,00 €
▸ loyer trim. / emplacement - places couvertes	105,00 €	105,00 €
Parkings dit de « la Poste »		
▸ loyer annuel pour 3 emplacements	720,00 €	720,00 €
Garages - 4a rue des Remparts Nord		
▸ loyer trimestriel - Garages n° 1 et 2	210,00 €	210,00 €
▸ loyer trimestriel - Garage n° 3	300,00 €	300,00 €
▸ Charges annuelles (électricité)	50,00 €	50,00 €
Garage - 3 place du Dr Pierre Walter		
▸ loyer trimestriel	150,00 €	150,00 €
SERVICE TECHNIQUE		
Régie communale		
▸ main-d'œuvre	40,00 €	40,00 €
▸ forfait de déplacement	20,00 €	20,00 €
▸ contrôle des branchements d'assainissement (neuf ou existant)	120,00 €	120,00 €
Location de matériel		
▸ pompe - tarif par jour	40,00 €	40,00 €
▸ camion avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
▸ tractopelle avec conducteur - tarif horaire	75,00 €	75,00 €
▸ remorque - tarif par jour	50,00 €	50,00 €
▸ tracteur avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
▸ débroussailleuse sur tracteur avec tarif horaire	60,00 €	60,00 €
▸ nacelle avec conducteur		
- tarif horaire	75,00 €	75,00 €
- tarif ½ journée	200,00 €	200,00 €
- tarif 1 journée	350,00 €	350,00 €
Sonorisation		
▸ tarif journalier pour les associations (caution 450,00 €)	30,00 €	30,00 €
Forfait de consommation d'eau travaux et constructions	150,00 €	150,00 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif fixée par décision du C.M. n° 11 du 18 juin 2012		
SERVICE INCENDIE		FORFAIT
Ascenseur bloqué	100,00 €	100,00 €
Nettoyage ou dégagement de la chaussée	100,00 €	100,00 €
Capture d'animal exotique	50,00 €	50,00 €
Capture d'animal errant	50,00 €	50,00 €
Récupération d'animal blessé sur VP	50,00 €	50,00 €
SERVICE INCENDIE		FORFAIT
Abus d'épuisement (assèchement de locaux)	50,00 €	50,00 €
Destruction de nid d'hyménoptères	40,00 €	40,00 €
SERVICE DU TOURISME		
▸ Guide randonnées	2,00 €	2,00 €
▸ Brochure historique	0,30 €	0,30 €
BIBLIOTHEQUE		
Cotisation livres - adulte + de 16 ans	8,00 €	8,00 €
Cotisation livres - CD - DVD tout public	18,00 €	18,00 €
Cotisation CD - DVD (Multimédia) - tout public	12,00 €	12,00 €
Location grilles d'exposition		
▸ tarif aux associations (caution 75 €)	gratuit	gratuit
▸ tarif aux particuliers : forfait semaine (+ caution 75 €)	15,00 €	15,00 €

DESIGNATION	TARIF			
	2019		2020	
MAISON DES SORCIERES				
Droit d'entrée (adultes & enfants + 14 ans)	3,00 €		3,00 €	
ACCUEIL DES ENFANTS DES ECOLES				
Accueil des enfants des écoles de 7h30 à 7h50 (prix par jour et par enfant)	1,50 €		1,50 €	
INSTALLATIONS SPORTIVES				
Location du terrain de sports et de ses annexes	150,00 €		150,00 €	
Location de l'abri-vestiaire ↳ sans chauffage ↳ avec chauffage	Membre licencié d' une association locale	Utilisateurs extérieurs	Membre licencié d' une association locale	Utilisateurs extérieurs
	40,00 €	140,00 €	40,00 €	140,00 €
	80,00 €	200,00 €	80,00 €	200,00 €
Forfait poubelle	10,00 €		10,00 €	
Caution nettoyage	60,00 €		60,00 €	
SALLE DES SPORTS DU LANDGRABEN - DOJO				
Location pour une demi-journée (forfait)	-		30,00 €	
Location pour une journée (forfait)	-		60,00 €	
ANCIENNE SYNAGOGUE				
Location pour une semaine (forfait) - à partir du 01/01/2021 (tarif : 60 €)	-		-	
Location pour deux semaines (forfait) - à partir du 01/01/2021 (tarif : 100 €)	-		-	
CENTRE SPORTIF & CULTUREL ET AUTRES LOCAUX COMMUNAUX				
Participation annuelle aux frais de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage)				
STLC	300,00 €		300,00 €	
Cercle St Sébastien	500,00 €		500,00 €	
SRB Foot	350,00 €		350,00 €	
Quilles Club	250,00 €		250,00 €	
Judo	250,00 €		250,00 €	
Club des Retraités - Réseau APALIB	75,00 €		75,00 €	
Accordéon Club	65,00 €		65,00 €	
Association Euphonie gestuelle « Harmonie »	150,00 €		150,00 €	
Amicale de la Classe 1958	50,00 €		50,00 €	
Donneurs de Sang	50,00 €		50,00 €	
A.P.P.	50,00 €		50,00 €	
Syndicat Viticole	50,00 €		50,00 €	
Moto Club	50,00 €		50,00 €	
Œuvres Sociales	50,00 €		50,00 €	
Association « Arc-en-Ciel »	50,00 €		50,00 €	
Comité des Fêtes	50,00 €		50,00 €	
Sapeurs-Pompiers	50,00 €		50,00 €	
Union des Commerçants et Artisans	50,00 €		50,00 €	
R'aide Aventure	50,00 €		50,00 €	
Activité gymnastique - Réseau APALIB	75,00 €		75,00 €	
Roller-Club	200,00 €		200,00 €	
Activité Country - Réseau APALIB	260,00 €		260,00 €	
Association Géobiologie et Tradition	50,00 €		50,00 €	
La Compagnie Huppée (cessation d'activité)	250,00 €		0,00 €	
Association Terre Neuve Haute Alsace	50,00 €		50,00 €	
Association Les Fous de la Guitare	-		650,00 €	
Association des parents d'élèves de l'école des Remparts	-		50,00 €	
Club d'Epargne de Bergheim	-		50,00 €	
Divers - cours et/ou cycles spécifiques	20,00 €/séance		20,00 €/séance	

DESIGNATION		TARIF					
		2019		2020			
CENTRE SPORTIF & CULTUREL							
Location des salles							
Désignation des locaux		Utilisateurs locaux		Utilisateurs extérieurs		Membre dirigeant d'une association locale	
		TARIF					
		2019	2020	2019	2020	2019	2020
Salle rouge	sans chauffage	44,00 €	44,00 €	81,00 €	81,00 €	17,00 €	17,00 €
	avec chauffage	64,00 €	64,00 €	127,00 €	127,00 €	38,00 €	38,00 €
Salle jaune ou verte	sans chauffage	81,00 €	81,00 €	178,00 €	178,00 €	17,00 €	17,00 €
	avec chauffage	127,00 €	127,00 €	215,00 €	215,00 €	38,00 €	38,00 €
Hall (avec bar)	sans chauffage	121,00 €	121,00 €	299,00 €	299,00 €	40,00 €	40,00 €
	avec chauffage	203,00 €	203,00 €	443,00 €	443,00 €	80,00 €	80,00 €
½ Grande salle (avec bar)							
▸ manifestation payante (bal, etc...)	sans chauffage	184,00 €	184,00 €	368,00 €	368,00 €		
	avec chauffage	316,00 €	316,00 €	531,00 €	531,00 €		
▸ autres manifestations	sans chauffage	115,00 €	115,00 €	276,00 €	276,00 €		
	avec chauffage	177,00 €	177,00 €	430,00 €	430,00 €		
Grande salle (avec bar)							
▸ manifestation payante (bal, etc...)	sans chauffage	276,00 €	276,00 €	552,00 €	552,00 €		
	avec chauffage	462,00 €	462,00 €	797,00 €	797,00 €		
▸ autres manifestations	sans chauffage	172,00 €	172,00 €	402,00 €	402,00 €		
	avec chauffage	266,00 €	266,00 €	645,00 €	645,00 €		
Forfait poubelle		10,00 €					
Autres							
▸ location verres		15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
▸ location vaisselle		40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
▸ location plaque de cuisson		17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
▸ location cuisine		44,00 €	44,00 €	52,00 €	52,00 €	44,00 €	44,00 €
▸ location sono - manifestation sportive		25,00 €	25,00 €			25,00 €	25,00 €
▸ location sono - autre manifestation		52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
▸ location d'une chaise		0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
▸ location d'une table		1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €

LOCATION DE LA GRANDE SALLE

Pour les associations locales, à partir de la 2^e manifestation : GRATUIT

Pour les utilisateurs extérieurs, à partir de la 2^e manifestation : TARIF UTILISATEURS LOCAUX

Caution grande salle : 450,00 Euros

Caution sono : 225,00 Euros

Caution nettoyage (grande salle et locaux annexes utilisés) : 80,00 Euros

LOCATION DU HALL

La location du hall pour un vin d'honneur ou une remise de médailles par une association locale, membre du Centre Culturel et Sportif est GRATUITE.

Le tarif de location du hall, dans le cadre d'organisation d'obsèques, est réduit de 50 %.

Caution nettoyage (hall et locaux annexes utilisés) : 60,00 Euros

LOCATION DES SALLES

▸ sur 2 jours continus : 2^e journée = ½ tarif

▸ au-delà du 2^e jour : tarif forfaitaire à négocier entre l'utilisateur et le Maire